

RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



2026



Le
Thillay



INTRODUCTION

Présenté à la commission des finances en date du 29 janvier 2026.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, c'est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Les orientations budgétaires correspondent à l'évolution prévisionnelle de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives d'investissements.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet ce rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site de la Ville dans un délai d'un mois après son adoption conformément aux dispositions du décret n°2016-834 du 23/06/2016.

En temps d'incertitudes, prendre le temps de construire les orientations budgétaires est primordial. Il faut identifier les paramètres et les contraintes, mettre en balance les objectifs d'action et surtout veiller à préserver les capacités soutenables.

Plus que jamais, ce cap doit pouvoir s'ajuster si ce qui apparaît comme une crise se révèle être la nouvelle normalité. Cette exigence doit être appliquée tant au fonctionnement qu'à l'investissement.



**Le vote du budget de la ville
est programmé à la séance
du conseil municipal du 26 mars 2026.**

SOMMAIRE



1

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

A - LA COMMUNE DE LE THILLAY

B - LA FEUILLE DE ROUTE :
PROJET D'ADMINISTRATION

C - BILAN AU 31/12/2025

2

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

3

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

4

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026

A - LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

B - LES PROJETS 2026 À DESTINATION
DU PERSONNEL

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

A - LA COMMUNE DE LE THILLAY

Le Thillay est une ville située dans le département du Val-d'Oise (95) en région Île-de-France.

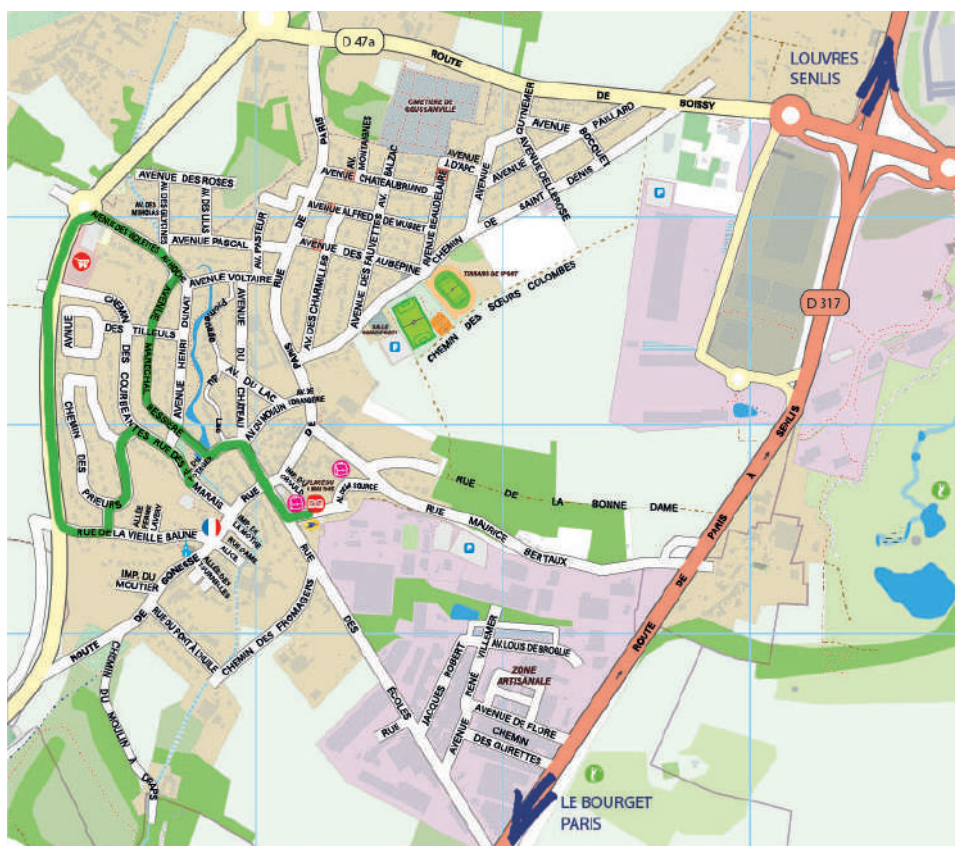
Le Thillay se situe sur les rives du Croult au cœur de la plaine de France, au nord-est de Paris.

La commune est limitrophe, avec plusieurs communes :

- Gonesse,
- Goussainville,
- Roissy-en-France
- Vaud'herland.

La ville de Le Thillay fait partie des 42 communes membres de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

L'INSEE identifie Le Thillay comme une commune urbaine.



1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

QUELQUES

CHIFFRES



67 M

VALORISATION DE L'ALTITUDE



3.94 km²

SUPERFICIE DE LA COMMUNE



4 575

HABITANTS (SOURCE INSEE 2022)

MAIS AUSSI...



ECOLE DE MUSIQUE



ECOLE DE DANSE



ECOLE
D'ARTS PLASTIQUES



GROUPES
SCOLAIRES



CRÈCHE



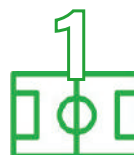
POSTE DE
POLICE MUNICIPALE



MÉDIATHÈQUE
INTERCOMMUNALE



AGENCE POSTALE
COMMUNALE



STADE
MUNICIPAL



GYMNASÉ
MUNICIPAL

1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

UN POINT D'HISTOIRE DE LA VILLE

Dans le milieu des années 80, les nombreuses découvertes faites lors de fouilles archéologiques organisées dans le secteur de la Vieille Baune atteste de la présence d'un village gaulois s'étalant sur plus de 2 hectares et comportant une importante station balnéaire.

Habité entre le 1er et le 6ème siècle, ce site fût finalement abandonné et les derniers habitants se sont établis le long de la Vallée du Croult, à l'emplacement de l'actuel village.

Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, Le Thillay est un village au caractère exclusivement rural bénéficiant d'une forte activité agricole.

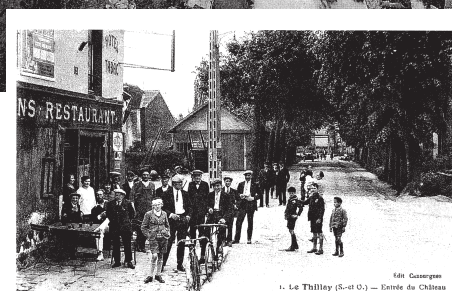
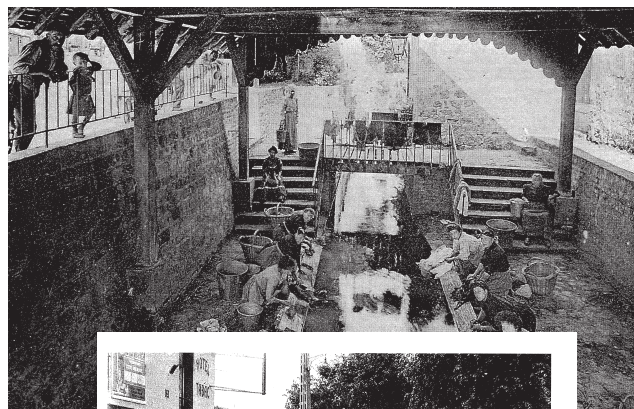
C'est à partir de la Libération que le développement économique du village s'enclenche. Il s'est accompagné du lotissement progressif des terrains agricoles, notamment dans les quartiers dits des Grands Champs, de l'Avenir et du Château.

Au début des années soixante, un ensemble immobilier en copropriété a été réalisé, participant à l'accroissement sensible de la population locale.

Dans les années 1980 et 1990, la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), au lieu-dit des Courbéantes, s'ajoutant à un processus de construction neuve sur des surfaces plus réduites qu'auparavant, a contribué à accroître davantage la population du village.

Aujourd'hui, la commune de Le Thillay est devenue une ville de plus de 4 500 habitants, selon l'INSEE.

La ville s'est enrichie d'infrastructures modernes et pratiques telles qu'un gymnase, un stade...



Edé Cassagnes
1. Le Thillay (S.-et-O.) — Entrée du Château



1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

LES DIFFÉRENTS SITES DE LA VILLE

L'ÉGLISE

L'église Saint-Denys de Le Thillay est une église catholique paroissiale qui fut construite sur les ruines d'un ancien sanctuaire celtique.

Elle fut par la suite un lieu de culte gallo-romain.

L'église date presque entièrement du **XVI^e siècle**, et est représentative de la reconstruction après la Guerre de Cent Ans.

L'intérieur est sobre et comporte des colonnes cylindriques demi-engagées (*partiellement encastrées dans le mur*). Les clés de voûtes pendantes sont particulièrement ouvragées.

De nombreux objets présentent un intérêt patrimonial : des statues (*Saint-Denys, le Christ en croix ou encore le Saint Jean et la Vierge en Majesté*).

L'église Saint-Denys a été inscrite aux monuments historiques par arrêté du 5 novembre 1965.

Elle fait partie d'un regroupement paroissial avec les villes de Fontenay-en-Parisis, Goussainville et Vaud'herland.



LE LAC

Le Lac, historiquement faisait partie du domaine du château. Il prend sa source à Goussainville, la ville voisine, dans les anciennes cressonnières.

Durant de nombreuses années, il fut le centre des fêtes du village autour duquel étaient organisés des animations, des jeux et des baignades.

Progressivement, une vie sociale s'est structurée autour de ce site qui fût classé en 1974. Dès lors, le lac fut protégé et aménagé en conséquence.

Aujourd'hui, le Lac est reconnu comme un lieu de quiétude pour les thillaysiens.

Il est très apprécié des pêcheurs et des promeneurs.



PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

LES JARDINS FAMILIAUX DE LA COMMUNE

Les jardins familiaux de la commune de Le Thillay ont été initiés depuis 2017. Ils sont gérés par les services municipaux.

Les jardins familiaux sont une partie importante de la politique des espaces verts de la ville.

En effet, 54 parcelles de jardin d'une superficie d'environ 100 m² sont louées pour une durée d'un an renouvelable.

Les jardins familiaux sont aménagés de manière à offrir un cadre agréable et propice à la culture.

Chaque parcelle est équipée d'une cabane de jardin et d'un point d'eau mutualisé.

Les jardins sont également sécurisés pour éviter les intrusions et les vols.

La ville de Le Thillay souhaite encourager les habitants à s'impliquer dans la politique de développement durable en pratiquant le jardinage écologique dans les jardins familiaux.

L'équipe municipale souhaite transformer les jardins familiaux en jardins éco-familiaux, en intégrant :

- des espaces potagers,
- des composteurs,
- des récupérateurs d'eau de pluie.

Les jardiniers seront ainsi encouragés à utiliser des engrais naturels, à pratiquer la culture biologique et à ne pas utiliser de pesticides nocifs pour l'environnement.

En 2024, un règlement intérieur a été adopté par le conseil municipal permettant ainsi l'installation des nouveaux jardins éco-familiaux.

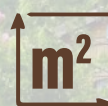


QUELQUES CHIFFRES



54 PARCELLES

AVEC 1 POINT D'EAU ET UN CHALET



100 m²
PAR PARCELLE



1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE



La commune a engagé une politique volontariste en faveur de la tranquillité publique, avec la création d'une Police municipale et la mise en place d'un Centre de Supervision Urbain (CSU).

Inaugurée le 25 juin dernier, le poste de Police Municipale contribue à une présence visible et dissuasive sur le territoire communal, en lien avec les attentes des habitants et les enjeux locaux de cadre de vie.

En effet, la Police Municipale de Le Thillay assure des missions variées et complémentaires, incluant la surveillance de l'espace public et des équipements communaux, la sécurisation des abords des établissements scolaires et des événements communaux, la gestion du stationnement, la prévention routière, la lutte contre les incivilités, la verbalisation des infractions et l'assistance aux personnes vulnérables.



UNE ÉQUIPE STRCUTURÉE ET DES MOYENS RENFORCÉS



Un Chef de police



Un Vidéo-Opérateur



Deux Policiers Municipaux



Un ASVP



Le CSU constitue un outil central du dispositif de sécurité, avec 16 caméras installées et connectées, à ce jour, permettant une surveillance en temps réel du territoire.

Les agents de la Police municipale disposent d'équipements modernes et adaptés, incluant des moyens de déplacement diversifiés, des équipements de protection individuelle et un armement réglementaire, afin d'assurer des interventions efficaces et sécurisées au service des habitants.

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

B - LA FEUILLE DE ROUTE : PROJET D'ADMINISTRATION

Un projet d'administration (PA) est un document fédérateur, un socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs dans lesquelles chaque agent municipal doit évoluer, le rôle de chaque composante de l'administration et son engagement pour le service public.

Ce projet constitue le fil rouge du travail et vise clairement à se donner les moyens de dépasser les contraintes pour réaliser efficacement le programme municipal, et donc, répondre aux aspirations des thillaysiens, comme exprimé lors de la dernière élection municipale.

Le projet d'administration intitulé **#LETHILLAYAVANCE** constitue parfaitement la déclinaison opérationnelle du projet politique porté par Patrice Gebauer et son équipe municipale.

Le PA définit les grands enjeux, les objectifs, les projets et actions à mener jusqu'à la fin du mandat.

Cette feuille de route regroupe 5 orientations stratégiques déclinées en actions opérationnelles détaillées comme suit :



1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

C - BILAN AU 31/12/2025

Le bilan du Projet d'administration met en évidence une mise en œuvre dynamique et structurée des actions engagées depuis le début du mandat.

Sur les **202 actions prévues**, **78,2 % sont à ce jour engagées**, traduisant une avancée significative et une mobilisation constante des services municipaux autour des priorités fixées.

Les réalisations menées couvrent l'ensemble des axes stratégiques et témoignent d'une volonté affirmée d'améliorer durablement le cadre de vie, de moderniser l'action municipale, de renforcer la proximité avec les habitants et d'assurer la sécurité sur le territoire.

Parallèlement, plusieurs actions structurantes demeurent en cours afin de consolider les acquis et de poursuivre la transformation engagée, dans une logique d'amélioration continue du service public et de réponse aux besoins des Thillaysiens.



EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Action 85 : Déployer des actions de prévention santé
- Action 98 : Renommer les écoles du territoire
- Action 101 : Refonte du magazine de la ville
- Action 94 : Cadrage de l'action éducative
- Action 156 : Mise en place d'une Police Municipale...



EXEMPLES D'ACTIONS EN COURS DE RÉALISATIONS

- Action 157 : Renforcement de la Vidéo-Protection
- Action 174 : Plan de stationnement
- Action 160 : Lutte contre les violences faites aux femmes
- Action 20 : Renouvellement de l'éclairage public full led
- Action 168 : Mise à jour du PLU - PLUI...



2

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France.

C'est un état de fait qui doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités. Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France.

Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.



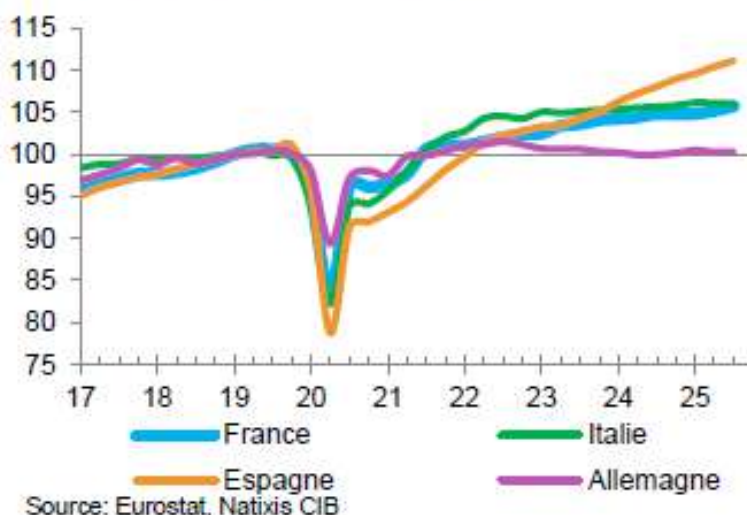
PRÉVISIONS DU PIB

En 2026, la croissance pourrait repartir légèrement, pour atteindre environ 1,1 % du PIB, sous l'effet d'un assouplissement monétaire progressif de la Banque Centrale Européenne et d'une reprise graduelle de la consommation des ménages.

La baisse des taux d'intérêt devrait apporter un soutien estimé à +0,6 point de PIB, mais sans provoquer de véritable rebond de l'investissement privé, encore pénalisé par la prudence des entreprises et la lente reprise du marché immobilier.



Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



2

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

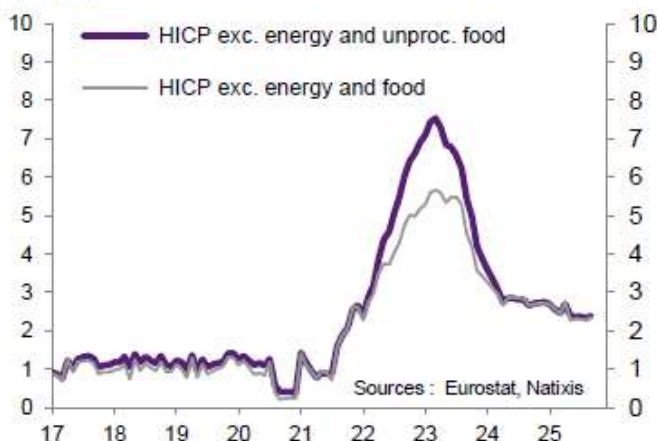
PRÉVISIONS DE L'INFLATION

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1%, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation évoluerait environ à 1.4 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne.



Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

Nous prévoyons une inflation (IPCH) de 1,6 % en 2026, après 1 % en 2025 et 2,3 % en 2024.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro.
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Inflation (IPC) et composantes



LE TAUX DE CHÔMAGE EN FRANCE

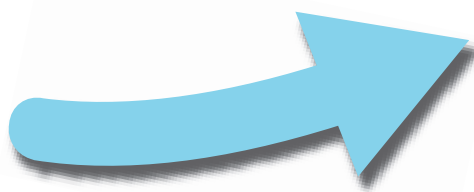
Le taux de chômage est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %.

Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Le déficit public estimé à 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.



**TAUX
STABLE**
de **7.5%**

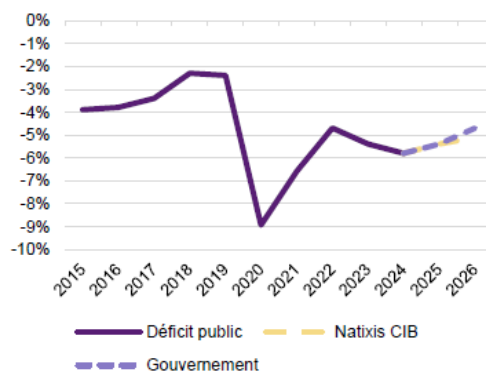


Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

3

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 a été déposé au Parlement le 14 octobre 2025 dans un contexte politique marqué par l'absence de majorité stable à l'Assemblée nationale. Les débats budgétaires se sont déroulés dans un climat d'incertitude, plusieurs volets du texte n'ayant pas été adoptés dans les délais constitutionnels.

En l'absence de vote définitif du budget avant la fin de l'année 2025, une loi spéciale a été adoptée afin d'assurer la continuité des services publics et la perception des recettes au début de l'exercice 2026.

À ce stade, l'adoption du PLF 2026 reste incertaine et pourrait nécessiter le recours à des mécanismes constitutionnels spécifiques, notamment l'engagement de la responsabilité du Gouvernement, sous réserve de l'évolution du contexte parlementaire.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

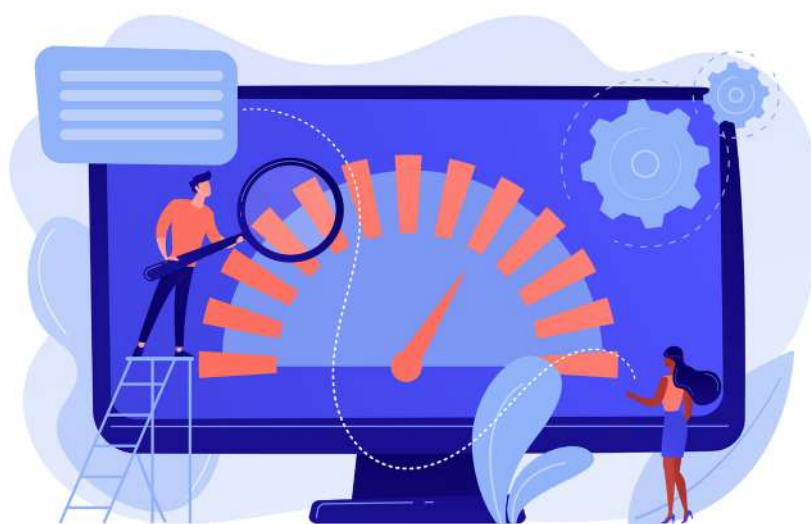


Le PLF 2026 prévoit une stabilité de l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), reconduite à périmètre constant à hauteur de 27,4 Md€ pour les communes et les départements.



En revanche, les variables d'ajustement sont fortement sollicitées avec une minoration globale de 527 M€, répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Le Gouvernement confirme sa volonté de renforcer la péréquation, avec la reconduction et l'augmentation des dotations de solidarité, notamment la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).



LA CRÉATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES TERRITOIRES (FIT)

Le PLF 2026 prévoit la création d'un fonds d'investissement, le Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), qui regroupera :

- ➡ LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
- ➡ LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)
- ➡ LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Ce fonds, attribué par le préfet de département, vise à simplifier l'accès aux aides à l'investissement, mais son enveloppe est en baisse, à 1,4 Md€ en 2026, contre 1,6 Md€ en 2025.

Par ailleurs, le fonds vert destiné à la transition écologique est de nouveau réduit et atteindrait 650 M€ en 2026.

ÉVOLUTION DU FCTVA

Le PLF 2026 modifie le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) afin de recentrer le dispositif sur l'investissement.

À compter de 2026, les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments, voirie, réseaux, services informatiques en nuage), jusqu'alors éligibles, seraient exclues de l'assiette du FCTVA, réduisant mécaniquement les recettes de compensation pour les collectivités.

FISCALITÉ LOCALE ET COMPENSATIONS DE L'ÉTAT

Le PLF 2026 prévoit une baisse de 25 % de la compensation versée par l'État au titre de la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels (TFPB et CFE).

Cette mesure vise à contenir la dynamique de cette compensation et à associer les collectivités au redressement des finances publiques.



VALEURS LOCATIVES ET BASES FISCALES

LOCAUX PROFESSIONNELS

Face aux risques de fortes variations liées à la prochaine actualisation, le PLF 2026 prévoit :

L'ADAPTATION DU COEFFICIENT DE NEUTRALISATION,

UN NOUVEAU LISSAGE DES VALEURS SUR 6 ANS,

LE PROLONGEMENT TEMPORAIRE DU MÉCANISME
DE PLAFONNEMENT DES VARIATIONS.

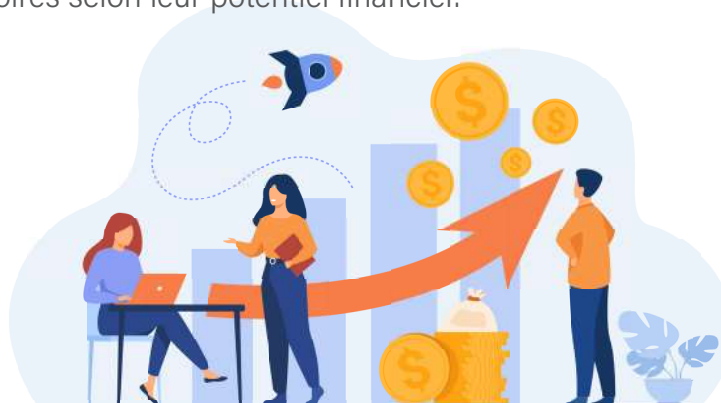
LOCAUX D'HABITATION

La révision des valeurs locatives est reportée de trois ans. Les nouvelles valeurs ne seraient intégrées dans les bases fiscales qu'à compter de 2031.

Par ailleurs, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour 2026 devrait être modérée, autour de 0.8 %, en lien avec le ralentissement de l'inflation.

FONDS DE PÉRÉQUATION (FPIC)

Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est globalement stabilisé dans le PLF 2026. Ce mécanisme continue d'organiser une redistribution des ressources entre territoires selon leur potentiel financier.



RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DILICO (DILICO 2)

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 reconduit le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), dans une version renforcée dite « Dilico 2 ».

SON MONTANT EST PORTÉ À 2 MD€, AVEC :

- Le prélèvement porte principalement sur les recettes fiscales propres des collectivités
- Une part de 20 % des montants prélevés est affectée à des mécanismes de péréquation.
- Les reversements aux collectivités contributrices sont étalés sur une période de cinq ans.
- Le versement de ces reversements est conditionné au respect d'objectifs d'évolution des dépenses des collectivités territoriales, appréciés au regard de la croissance du produit intérieur brut (PIB).

Ce dispositif s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures du PLF 2026 conduisant à une contribution accrue des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques



LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

L'année 2026 s'inscrit dans un cadre de finances publiques contraint. Le projet de loi finances ne prévoit pas de revalorisation générale des rémunérations et invite les employeurs publics à une gestion rigoureuse. Certaines évolutions réglementaires peuvent tout de même avoir un impact notamment sur les charges de personnel.

RÉMUNÉRATIONS

Le projet de loi finances ne prévoit pas de revalorisation générale du point d'indice pour les agents publics.

CHARGES DE PERSONNEL

Le projet de loi finances s'inscrit dans un contexte où les charges sociales employeur, notamment les cotisations retraite continuent d'augmenter. Par ailleurs, la CNRACL confirme la poursuite de la hausse du taux employeur à 37,65 % et ce dès le 1er janvier 2026.

Concernant les contractuels, dès le 1er janvier 2026, le taux patronal de cotisation vieillesse augmente à 2,1% générant ainsi un impact sur la masse salariale.

PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) est confirmée dans le PLF 2026 comme une mesure importante. Cette réforme implique une participation obligatoire de l'employeur public à la cotisation, avec des minima de prise en charge.

La réforme de la PSC impose désormais à l'employeur public une participation financière obligatoire à la couverture santé et prévoyance des agents.

Cette participation s'élève à un minimum de 15 euros mensuels pour la santé et à 20% de la cotisation prévoyance, soit environ 7 euros par mois, générant ainsi un impact direct sur les charges de personnel.



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

L'objectif de la municipalité pour le budget 2026 est de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant, en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et en poursuivant exclusivement les opérations d'investissement en cours.

Cette stratégie permettra de respecter la période préélectorale et de garantir la soutenabilité financière de la collectivité et la continuité du service public communal en augmentant la capacité d'autofinancement de la commune.



A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Rétrospective des recettes de fonctionnement au 31/12/2025



	REALISE 2024	REALISE 2025
CHAPITRE 013	80.132,58 €	32.120,04 €
CHAPITRE 70 Produits des services	373 668,89 €	382 110,01 €
CHAPITRE 73 Impôts et taxes	5 796 725,39 €	5.888.511,75 €
CHAPITRE 74 Dotations et participations	825.996,81 €	818.209,59 €
CHAPITRE 75 Autres produits de gestion	81 571,13 €	188.491,89 €
CHAPITRE 76 Produits de participations	12 €	11 €
CHAPITRE 77 Produits exceptionnels	0 €	0 €
TOTAL RRF	7 076 535.67 €	7 309 454.28€



DONT 932.957,47€
D'EXCEDENT BUDGETAIRE



DONT 134.728,32€
D'EXCEDENT BUDGETAIRE

4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

• LE CHAPITRE 013

enregistre une diminution des remboursements sur la rémunération du personnel communal.

L'écart s'explique par le caractère aléatoire et non reconductible des atténuations de charges, dépendantes des situations individuelles des agents et des délais de remboursement, malgré le suivi renforcé assuré par le service des ressources humaines. Il convient de préciser qu'en 2024, le service des ressources humaines a permis de récupérer des recettes non réclamées depuis 3 ans.

QUELQUES CHIFFRES :

2023 : 23 440.90 €

2024 : 80 132.58 €

2025 : 32.120,04 €

• LE CHAPITRE 70

présente une hausse de +8 441,12€.

Il y a eu 353 099,01 € provenant des activités communales dont 55.646,68 € de produits issus des activités culturelles, 296.347,33 € pour les redevances du service périscolaires (cantines et centre de loisirs) et 1.105€ de produits issus des activités sportives (recettes liées à la première édition des foulées thillaysiennes)

• LE CHAPITRE 73

concerne les produits de la fiscalité des ménages qui est en hausse de 91.786,36€.

Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution des bases fiscales décidées par L'Etat.

QUELQUES CHIFFRES :

2023 : 5 739 177.37 €

2024 : 5 796 725.39 €

2025 : 5 888 511.75 €

Pour rappel, la municipalité s'est engagée tout au long du mandat à ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour préserver le pouvoir d'achat des thillaysiens.

• LE CHAPITRE 74

concernant les dotations et participations qui restent stables.

Pour 2025, le montant des dotations versées par la Caisse des Allocations Familiales s'élève à 287.075,29 € contre 283 995,85€ pour l'ensemble de l'année 2024.

Par ailleurs, le montant concernant le fond de compensations pour les nuisances aériennes a baissé en 2025 soit 70.566,95€ contre 78.060,29€ au titre de l'année 2024.



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ LE CHAPITRE 75

regroupant les revenus des immeubles, jardins familiaux et autres produits divers est en forte hausse.

Cette augmentation s'explique par la subvention reçue de la communauté d'agglomération pour l'organisation des festivités d'été (village d'été et foulées thillaysiennes).

Les recettes liées aux revenus des immeubles et jardins familiaux sont en légères baisse en 2025 passant de 69.825€ à 60.812€.

QUELQUES CHIFFRES :

2023 : 99 455.09 €

2024 : 81 524.13 €

2025 : 188.491,89€

▪ LE CHAPITRE 77

concerne tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité d'une collectivité désignés par « produits exceptionnels ».

Il peut ainsi s'agir des pénalités fournisseurs perçues, des dégrèvements d'impôts, des produits sur exercices antérieurs, des produits de cessions d'éléments d'actifs ou encore d'autres produits exceptionnels.

Pour l'année 2025, la chapitre 77 n'enregistre aucune recette.



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

2 - Les principales dépenses réelles de fonctionnement au 31/12/2025

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation en raison d'une part du coût élevé de l'énergie et des matières premières supportées ces deux dernières années.

D'autre part, de la mise en place du RIFSEEP générant ainsi une augmentation annoncée du chapitre 012.

	REALISE 2024	REALISE 2025
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	2 461 179.96 €	2 190 017.61 €
CHAPITRE 012 Charges de personnel	3 611 945.33 €	3 924 738,10 €
CHAPITRE 014 Atténuation de produits	40 282.00 €	75 286,00 €
CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante	426 200.60 €	514 002.80€
CHAPITRE 66 Charges financières	118 612.80 €	101.603.09 €
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	100 €	108.88 €
TOTAL DRF	6 658 320.69 €	6.805 756.48 €



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

•LE CHAPITRE 011 :

est en baisse de - 271 162.25 €.

La baisse se traduit par la mise en œuvre d'une politique de prudence et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Un travail important a été fait par les services municipaux pour optimiser les dépenses.

Divers contrats ont été rediscutés et suspendus générant ainsi plus d'actions en régie.



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2025

• LE CHAPITRE 012 :

concerne la masse salariale à savoir les charges directes et indirectes relatives au personnel communal.

Le BP 2025 prévoyait 3 862 900 € (hors décision modificative), et les dépenses pour l'année s'élèvent à 3 924 738.10 € dont 174 617,84 € pour le paiement de la police intercommunale soit une évolution de 1.6%.

Il reste encore deux trimestres à payer, et le montant correspondant des factures sera inscrit et reporté sur le budget 2026.

Une décision modificative de 100.000€ a été engagée suite au conseil municipal du 29 septembre 2025 (délibération n°30.09.2025) permettant ainsi de clôturer l'exercice dans les meilleures conditions.



FACTEURS IMPACTANT LA MASSE SALARIALE EN 2025 :

○ La mise en place du RIFSEEP

ayant conduit à une revalorisation du régime indemnitaire des agents. A le Thillay, il a été établi en tenant compte des objectifs suivants :

- Mise en conformité réglementaire suite au décret 2014-513 du 20 mai 2014,
- Garantir une équité de traitement aux agents,
- Aucune baisse de rémunération pour les agents

○ Les avancements de grades

suite à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion adoptées par le conseil municipal du 19 juin 2024, quinze agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade.

La campagne a été lancée en juillet 2024 pour une application en paye à compter de janvier 2025.

○ Les recrutements 2025

ont permis d'intégrer deux postes stratégiques : responsable du service Urbanisme et Chef du service de Police Municipale.

Ces deux postes ont joué un rôle important en 2025 dans l'action municipale à savoir : installation du poste de Police Municipale, mise en place du stationnement résidentiel, mise en place du CSU municipal et mise en place du permis de Louer.

En outre, l'enveloppe allouée au recrutement de vacataires et saisonniers a été dépassée par la hausse de fréquentation des centres de loisirs et festivité d'été.

	2024	2025
NOMBRE DE SAISONNIERS	8	10
TOTAL SALAIRES BRUTS	23 215,35 €	27 969 €
TOTAL COTISATIONS	10 036,09 €	12 077 €

4

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ **LE CHAPITRE 014** correspond au Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC, a pour objectif de créer une solidarité financière pour atténuer les disparités de richesse entre les territoires.

Cette année, il est constaté une hausse du montant de + 35 004 € par rapport au réalisé 2024.

▪ **LE CHAPITRE 65** correspond aux autres charges de gestion courante ainsi que les indemnités des élus.

Les dépenses sont en hausse. Le montant budgété pour 2025 s'élevait à 553 181€ et 514 002.80 € ont été dépensés au 31/12/2025.

Pour rappel, en 2025 la commune avait voté une enveloppe globale d'un montant de 90 000 € au titre des subventions à allouer aux associations culturelles et sportives de la ville.

La somme de 89.888€ a été versée aux associations et pour financer des opération de solidarité.

▪ **LE CHAPITRE 66** est en baisse.

Le capital de la dette payé en 2025 s'élève à 535 924.27 € contre 527 831.03 € en 2024.

Les intérêts de la dette payés en 2025 s'élèvent à 101 603.09 € contre 118 612.80€ en 2024. Cette diminution s'explique notamment par le fait que les taux d'intérêt appliqués sont variables.

▪ **LE CHAPITRE 67** correspond aux charges diverses.

Cette année la commune n'a pas eu besoin de régulariser de dossier, mis à part une annulation partielle d'un titre sur la régie scolaire d'un montant de 108.88€.

EN RÉSUMÉ :

Pour l'année 2025, pour la section de fonctionnement :

- **EN DÉPENSE**, le BP 2025 prévoyait 7487.222 €.

Or, les dépenses réalisées s'élèvent à 7115 030.97€ (ce résultat comprend le 042 « opérations d'ordre » qui correspond aux amortissements et aux opérations de cessions d'immobilisations pour 309.274,49 €).

- **EN RECETTE**, le BP 2025 prévoyait 7487.222 €.

Or, les recettes perçues s'élèvent à 7444.182.60 € (ce résultat comprend le 002 « résultat de fonctionnement » pour 134.728,32€).

Ce qui nous donne **UN RÉSULTAT POSITIF provisoire d'exercice de +329 151.63€.**

4

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

3 - LA FISCALITÉ

RAPPEL DES TAUX 2025 :



35.35%



48.33%

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'investissement

En 2025, les principales opérations d'investissement engagées sont les suivantes :



RÉFECTION DE LA VOIRIE HENRI DUNANT **448.297 €**



PHASE 2 PORTANT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉO PROTECTION **137 461€**



LA RÉHABILITATION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE ARNAUD BELTRAME **60 484€**



LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE **46 337 €**



L'ACHAT DU VÉHICULE DE POLICE MUNICIPALE **31 100 €**



CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE - TRAVAUX **227 285 €**



PHASE 2 DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN FULL LED **175 488 €**



RAPPEL FACTURE ENEDIS ZONE APARK **29.482€**

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2025 s'élèvent à 2 216 906 € pour un réalisé de dépenses d'investissement à 1 785 923.81 €, soit un taux de réalisation de 80.56%



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

2 - Les recettes d'investissement

Pour rappel, les recettes d'investissement budgétisées au titre de l'année 2025 s'élèvent à 2 216 906 €

Dont :

- L'excédent d'investissement reporté de 7 206,68 € de l'année 2024
- Dotations, fonds divers et réserves : 1.180.796,32 €
- De l'amortissement de 350.000 €
- Subventions d'investissement : 595.803 €
- Opérations patrimoniales : 83.100€

Les recettes perçues pour l'année 2025 s'élèvent à 1 777 651.32 €. Il convient de préciser que plusieurs demandes de subventions ont été instruites en 2025 reportant le versement en 2026.

Ce qui nous donne un résultat négatif provisoire d'exercice de - 8.272,49 €.

3 - La structure de la dette communale

« L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

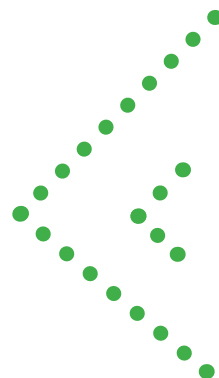
Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Compte tenu du fait que la commune n'a pas emprunté depuis 2019, le niveau de l'endettement est en baisse constante depuis cette date.

Il atteint un montant de 5,51M€ ce qui, rapporté au nombre d'habitants, est d'un niveau supérieur au niveau moyen des communes de même strate démographique en Ile-de-France (1 191€/hab. contre 655€/hab).

Le ratio d'endettement en années de produits réels de fonctionnement est de 0,85. Il s'éloigne, depuis 2021, du seuil critique de 1. »

Extrait de l'analyse financière 2018 – 2022 établie par la trésorerie principale de Garges les Gonesse.



5

LES ORIENTATIONS

DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget 2026 visera à garantir la continuité du service public, la poursuite des projets en cours et une gestion prudente des finances communales afin d'assurer de plus grandes marges d'autofinancement.

Dans cette perspective, il s'agira en 2026 d'organiser le budget autour de plusieurs axes fondamentaux :

- Assurer un suivi rigoureux et limiter les dépenses de fonctionnement malgré la hausse des prix des matières premières.

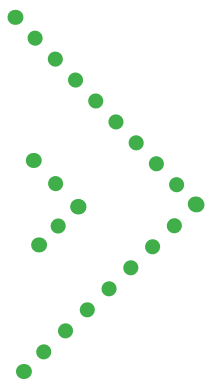
- Suivi, renforcement et coordination du programme pluriannuel d'investissement adopté dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'administration.

Cet outil permettra de stabiliser les dépenses d'investissement en poursuivant l'ambition de la municipalité d'améliorer le cadre de vie des thillaysiens et de renforcer le service public.

- Garder une vigilance accrue face aux contraintes économiques qui pèsent sur les finances locales et poursuivre la recherche de subventions.

- S'appuyer sur la trésorerie municipale pour peaufiner la stratégie financière et comptable de la commune.

- Stabilité des impôts directs.



5

LES ORIENTATIONS

DU BUDGET PRIMITIF 2026

A - LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Dans un contexte économique marqué par des tensions inflationnistes, la Ville a ces 6 dernières années affirmé sa volonté de maintenir une politique d'investissement ambitieuse et structurante pour le territoire.

Cette dynamique repose sur une gestion financière rigoureuse, une mobilisation optimale des ressources propres, une recherche active de

financements extérieurs, ainsi que sur la préservation de la capacité d'autofinancement.

2026 est une année électorale, le budget d'investissement proposé servira à finaliser les opérations en cours.

DES INVESTISSEMENTS POUR UN CADRE DE VIE REVITALISÉ :

Près d'500K€ hors remboursement de la dette et écritures d'ordre seront utilisés pour les grands chantiers et projets en cours.

La prévision budgétaire 2026 concernant le remboursement en capital de la dette est estimée à **545K€**.



VOIRIE

Reprise avenue des Charmilles

238K€

Reprise des affaissements des fosses d'arbres av des Tilleuls

40K€

Réfection parking de l'Église

55K€

Opération de modernisation de l'éclairage public

55K€



SÉCURITÉ

Déploiement de la vidéosurveillance

110K€



CADRE DE VIE

Élaborations, modifications et révision du PLU phase 1

15K€

Réhabilitation du système chauffage climatisation de l'espace
restauration du groupe scolaire Arnaud Beltrame

35K€

5

LES ORIENTATIONS

DU BUDGET PRIMITIF 2026

COMMENT SERONT FINANCÉS CES INVESTISSEMENTS ?

• LE C/1068 L EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ

Un virement de la section de fonctionnement de 35 K€.

Il correspond à l'autofinancement de la commune, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer ses investissements sur ses fonds propres.

• LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Elles sont estimées à 300 K€ pour l'exercice 2026. L'application du nouveau plan comptable M57, à compter du 1er janvier 2023, impose un amortissement des biens au « prorata temporis » et non en annuités pleines comme auparavant.

Néanmoins, l'application de cette règle ne remet pas en cause les plans d'amortissement en cours.

• LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

Elles sont constituées essentiellement :

- Du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) estimé à 255 K€ pour 2026;
- De la taxe d'aménagement estimé à 100K€ pour 2026

• TRANSFERT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un transfert de la section de fonctionnement d'un montant de 320K€ sera indispensable afin de pérenniser les projets d'investissement.

• LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La commune s'attache systématiquement à rechercher des sources de financement externes pour financer ses investissements, accompagnement financier indispensable à la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement.

L'inscription budgétaire est ainsi portée à 370 K€ pour l'exercice 2026.



Ces financements proviennent essentiellement de l'Etat (fonds verts), la Région, le Département et la Communauté d'agglomération.



B - LES PROJETS 2026 À DESTINATION DU PERSONNEL

En 2026, la commune poursuivra les projets engagés en faveur du personnel communal, en cohérence avec l'agenda social pluriannuel issu du projet d'administration, qui constitue la feuille de route de la politique des ressources humaines et accompagne durablement la transformation de la collectivité.

La collectivité maintiendra son effort en matière d'accompagnement des parcours professionnels. Le dispositif de préparation aux concours déployé en 2025 et dont les résultats sont encourageants — quatre agents ayant été déclarés admissibles — sera reconduit et renforcé en 2026, avec un accompagnement spécifique à la préparation des épreuves orales, afin de consolider ces réussites et de favoriser la promotion interne.

Un plan de formation ambitieux a été proposé en matière de prévention et sécurité au travail, avec l'objectif de former l'ensemble des agents aux gestes de premiers secours. Cette démarche traduit la volonté de développer une véritable culture de prévention, contribuant à la sécurité des agents comme à la qualité du service rendu aux usagers.

Parallèlement, afin de garantir la continuité et l'efficacité du service public, des recrutements stratégiques seront opérés au cours de l'année, notamment le recrutement d'un policier municipal pour renforcer la présence de proximité et la tranquillité publique, ainsi que le remplacement du responsable du centre technique municipal, fonction essentielle au pilotage opérationnel des services techniques.

Enfin, l'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire, incluant la participation obligatoire de l'employeur. Des discussions sont actuellement engagées avec les partenaires concernés afin d'en définir les modalités opérationnelles et d'aboutir à un dispositif protecteur, équitable et financièrement soutenable pour la collectivité.

L'ensemble de ces actions traduit l'ambition constante de la commune de valoriser ses ressources humaines, de développer les compétences internes et d'améliorer durablement les conditions de travail, dans une logique d'attractivité et de performance du service public local.



www.mairie-le-thillay.fr

